



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE BERRIAC

Procès Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du jeudi 13 avril 2023

Présents : Monsieur Michel SOULES, Monsieur Régis REDON, Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Robert FOURCADE, Monsieur Jonathan LEBOFFE, Monsieur Patrick GREGOIRE, Madame Patricia BOUYSOU, Madame Sylvette PUEYO.

Absents : Madame Sabine PÉRISSÉ, Monsieur Patrick PUBLI, Monsieur Jacques GARCIA, Mme Nelly LEJARRE.

Pouvoirs : Monsieur Philippe EXPOSITO à Monsieur Régis REDON et Monsieur Pascal MONIER à Monsieur Michel SOULES

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUIRAUD

Ordre du jour

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2023

1.Rétrcession de 41 m² de la parcelle cadastrée AN118 à Habitat Audois

2.Vote du taux des taxes foncières 2023

3.Vote des subventions aux associations 2023

4.Vote du budget 2023

*Questions diverses

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 16 mars 2023 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents

Affaire n°1 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée d'augmenter le taux des impôts locaux de la commune de 1%.
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

* **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 84,24 %

* **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°2 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les listes de subventions établies par les commissions compétentes qu'il propose au vote du Conseil Municipal et qui, seront versées au titre du présent exercice aux sociétés et associations locales. Il rappelle que les montants proposés s'inscrivent dans les limites prévues au budget.

Le détail des subventions de fonctionnement qui seront versées aux associations locales au titre de l'année 2023 est le suivant :

A.C.C.A. de Berriac	800,00 €
Association « Création Loisir Détente »	350,00 €
Aude Solidarité	500,00 €
FUL	300,00 €
Les MIAOU de Berriac	900,00 €
Lutte contre le Cancer	100,00 €
Sécurité Civile (à raison de 1€/habitant)	964,00 €
<hr/>	
	3.914,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le détail ci-dessus et invite à procéder au mandatement des sommes ainsi votées.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°3 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON pour présenter le Budget 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de Fonctionnement	1.063.450,79
011 - Charges à caractère général	216.814,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	417.450,00
65 - Autres charges de gestion courante	134.913,78
66 - Charges financières	6.121,71
022 - Dépenses imprévues	26.810,74
023 - Virement à la section d'investissement	261.340,56

Recettes de fonctionnement

1.063.450,79

70	- Produits des services, du domaine et des ventes diverses	9.130,00
73	- Impôts et taxes	550.665,40
74	- Dotations, subventions, participations	222.883,00
75	- Autres produits de gestion courante	5,00
77	- Produits exceptionnels	98,00
013	- Atténuation de charges	16.500,00
002	- Excédent antérieur reporté	264.169,39

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement

576.045,03

16	- Remboursement d'emprunts et dettes	21.029,50
20	- Immobilisations incorporelles	39.570,00
21	- Immobilisations corporelles	352.645,53
23	- Immobilisations en cours	162.800,00

Recettes d'investissement

576.045,03

001	- Excédent d'investissement reporté	17.224,74
10	- Dotations, fonds divers et réserves	179.445,19
13	- Subventions d'Investissement	118.034,54
021	- Virement de la section de fonctionnement	261.340,56

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal Avec 9 voix pour et 1 abstention, décide de voter le budget 2023 aux sommes énoncées ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Affaire n°4 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON pour présenter le Budget 2023 du Lotissement Les Tourterelles.

SECTION DEFONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de Fonctionnement :

409.971,77

011	- Charges à caractères général	33.700,00
042	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	204.986,00
002	- Déficit reporté	171.285,77

Recettes de Fonctionnement :

409.971,77

70	- Produits de services, du domaine et des ventes diverse	204.985,77
042	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	204.986,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'Investissement :

204.986,00

040	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	204.986,00
-----	--	------------

Recettes d'Investissement :

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

204.986,00

204.986,00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget 2023 du lotissement « Les Tourterelles » aux sommes énoncées ci-dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°5 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il existe une bande de terre entre la bordure limitante du trottoir et la parcelle du Centre Social cadastrée AN117 représentant un triangle de 10 à 60 cm de largeur et de 35m de long environ.

Monsieur le Maire propose de rétrocéder à Habitat Audois cette bande pour l'euro symbolique et ce afin de mettre en place la clôture du Centre Social à l'aplomb de la bordure de trottoir.

Monsieur le Maire dit que les frais seront supportés par Carcassonne Saint Jean Invest et l'acte sera établi auprès du notaire Maître GROSJEAN à Carcassonne.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil vote à l'unanimité.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

/

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Michel SOULES

